

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 01.02.2020

Version: 1

Révision: 01.02.2020

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** ALFA MARINE SP
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Détergent alcalin
- 1.3 **Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Kränzle AG
Oberebestrasse 21
CH-5620 Bremgarten
Tel. + 41 (0) 56/ 201 44 88
Fax + 41 (0) 56/201 44 89
E-Mail: info@kraenzle.ch
www.kraenzle.ch
- **Service chargé des renseignements:** E-Mail: info@kraenzle.ch
- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence:**
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
méta-silicate de disodium
hydroxyde de potassium
Alcool gras alcoylé
- **Mentions de danger**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence**
P303+P361+P353 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):** Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 01.02.2020

Version: 1

Révision: 01.02.2020

Nom du produit: ALFA MARINE SP

(suite de la page 1)

- P321 *Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).*
 P405 *Garder sous clef.*
 P501 *Le contenu / récipient doit être éliminé conformément à la réglementation nationale/internationale.*

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 6834-92-0 EINECS: 229-912-9	métasilicate de disodium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335	-<3%
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3	hydroxyde de potassium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314 Acute Tox. 4, H302	<2%
CAS: 166736-08-9	Alcool gras alcoxylé Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	<1%

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de surface non ioniques	<5%
--------------------------------	-----

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Rincez-vous le nez et la bouche à l'eau claire.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
Enlever les lentilles de contact existantes.
- **Après ingestion:**
Ne fait pas vomir.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Des brûlures chimiques de la peau peuvent survenir. Risque de lésions oculaires permanentes. L'ingestion entraîne des brûlures dans la cavité buccale, la gorge, l'ingestion entraîne des brûlures dans la bouche, la gorge, des nausées et des douleurs abdominales.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SUI

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 01.02.2020

Version: 1

Révision: 01.02.2020

Nom du produit: ALFA MARINE SP

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
En cas d'incendie, distribution de substances nocives pour la santé ou dangereuses à d'autres égards. La substance n'est pas facilement inflammable.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Éviter l'inhalation de vapeurs / brouillards / gaz.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de la chaleur.
Garder les sources de chaleur
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas stocker avec les aliments.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 01.02.2020

Version: 1

Révision: 01.02.2020

Nom du produit: ALFA MARINE SP

(suite de la page 3)

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.
Protéger contre le gel.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température de stockage recommandée:** température ambiante
- **Classe de stockage:** 8 (CH/TRGS510) Substances caustiques et corrosifs
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Utiliser une aspiration convenable.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1310-58-3 hydroxyde de potassium

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 2 e mg/m ³
MAK (EU)	Valeur à long terme: 200 mg/m ³ , 300 ppm

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
Pour la conformité durable des limites d'exposition aux postes de travail (VLE, MAK) et une bonne ventilation aucune mesure particulière n'est requise normalement.
Les mesures d'exposition aux poste de travail sont généralement recommandés.
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Selon EN 141.
- **Protection des mains:**
Des gants résistant aux produits chimiques (EN374)



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Épaisseur du matériau recommandée: \geq FRM 0,7 BR 0,3 mm
Caoutchouc fluoré (Viton)
Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 01.02.2020

Version: 1

Révision: 01.02.2020

Nom du produit: ALFA MARINE SP

(suite de la page 4)

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

EN166

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

· Forme:	Liquide
· Couleur:	turkos
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· **valeur du pH à 20 °C:** 13,6

· **Changement d'état**

· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.

· **Point d'éclair:** Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.

· **Pression de vapeur:** Non déterminé.

· Densité à 20 °C:	1,09 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Soluble

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

· **Viscosité:**

· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.

· **Teneur en solvants:**

· VOC (CE)	0,00 %
· VOC (CH)	0,00 %

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 01.02.2020

Version: 1

Révision: 01.02.2020

Nom du produit: ALFA MARINE SP

(suite de la page 5)

- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	>7.837-14.545 mg/kg (rat)
------	------	---------------------------

1310-58-3 hydroxyde de potassium

Oral	LD50	273-365 mg/kg (rat)
------	------	---------------------

69011-36-5 Isotridecanole, ethoxylée (>5-20 EO)

Oral	LD50	300-2.000 mg/kg (rat)
------	------	-----------------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
----------	------	----------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Peut causer des blessures difficiles à cicatriser.
Le produit peut provoquer des brûlures, des brûlures et des fissures cutanées.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.
Le contact avec les yeux peut entraîner des lésions oculaires irréparables.
- **par inhalation** L'inhalation peut provoquer une irritation ou des brûlures des voies respiratoires.
- **Par ingestion:** En cas d'ingestion, il peut irriter ou brûler les voies respiratoires.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Les réactions allergiques ne peuvent pas être exclues chez les personnes sensibles.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

1310-58-3 hydroxyde de potassium

LC50 24 h	80 mg/l (Gambusia affinis)
-----------	----------------------------

LC50 24 h	165 mg/l (Poecilia reticulata)
-----------	--------------------------------

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 01.02.2020

Version: 1

Révision: 01.02.2020

Nom du produit: ALFA MARINE SP

(suite de la page 6)

69011-36-5 Isotridecanole, ethoxylée (>5-20 EO)

EC50 (48h)	1-10 mg/l (daphnia magna)
------------	---------------------------

LC50 (96h)	1-10 mg/l (Cyprinus carpio)
------------	-----------------------------

	1-10 mg/l (Leuciscus idus)
--	----------------------------

ErC50 (72h)	1-10 mg/l (Algen/Algues)
-------------	--------------------------

6834-92-0 métasilicate de disodium

EC 50 (96h)	33,53 mg/l (daphnia magna)
-------------	----------------------------

12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenue dans cette préparation respectes les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:
Indications générales:

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

En général non polluant

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:

Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

06 02 04*	hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium
-----------	---

15 01 02	emballages en matières plastiques
----------	-----------------------------------

Emballages non nettoyés:
Recommandation:

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1814

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR**

1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION

· **IMDG, IATA**

POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 01.02.2020

Version: 1

Révision: 01.02.2020

Nom du produit: ALFA MARINE SP

(suite de la page 7)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG, IATA**



· **Classe** 8 *Matières corrosives.*
· **Étiquette** 8

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** II

· **14.5 Dangers pour l'environnement:** *Non applicable.*

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· **Indice Kemler:** *Attention: Matières corrosives.*
80
· **No EMS:** F-A,S-B
· **Segregation groups** Alkalis
· **Stowage Category** A
· **Segregation Code** SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)** 1L
· **Quantités exceptées (EQ)** Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· **Catégorie de transport** 2
· **Code de restriction en tunnels** E

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)** 1L
· **Excepted quantities (EQ)** Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 9)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 01.02.2020

Version: 1

Révision: 01.02.2020

Nom du produit: ALFA MARINE SP

(suite de la page 8)

· **Pictogrammes de danger**



GHS05

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

métasilicate de disodium
hydroxyde de potassium
Alcool gras alcoxylé

· **Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· **Conseils de prudence**

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P405 Garder sous clé.
P501 Le contenu / récipient doit être éliminé conformément à la réglementation nationale/internationale.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**